

Qu'est-ce que la violence domestique?

La violence domestique (Häusliche Gewalt) est de la violence exercée au sein de la famille ou du couple. Elle cause des blessures physiques et psychologiques et se manifeste sous différentes formes. La violence domestique est interdite en Suisse.

Qu'est-ce que la violence domestique?

La violence domestique est de la violence exercée au sein de la famille ou du couple, c'est-à-dire entre personnes mariées, en couple ou séparées. Et ce qu'elles vivent ensemble ou séparément. La violence entre les parents et les enfants et celle entre frères et sœurs est aussi considérée comme de la violence domestique.

La violence domestique peut générer des troubles psychologiques et psychosomatiques. Elle nuit en particulier au bon développement et à la socialisation des enfants. Les enfants qui subissent indirectement la violence domestique sont aussi concernés.

Qui concerne-t-elle?

Toute personne peut être concernée par la violence domestique: jeunes et moins jeunes, personnes suisses ou étrangères, familles riches ou pauvres. En Suisse, de nombreuses personnes souffrent de violence au sein de la famille ou de leur (ancien) couple. Il est important que les personnes concernées demandent de l'aide.

Types de violence

Il existe différentes formes de violence domestique: physique, psychologique, sexuelle ou économique. Souvent, plusieurs formes de violence surviennent en parallèle.

Exemples: insulter en permanence, interdire les contacts, enfermer, bousculer, contrôler, imposer des relations sexuelles, prendre de l'argent, interdire d'apprendre une langue, négliger les enfants. Les menaces sont aussi considérées comme de la violence domestique.

La violence domestique est interdite

La violence domestique est interdite. Elle fait l'objet de poursuites pénales. Si elle a connaissance d'actes de violence domestique, la police doit mener une enquête. Même si la personne qui a subi la violence n'est pas d'accord.

Consultations LAVI (Opferhilfe)

Les centres LAVI (Opferhilfe) fournissent des conseils et des informations aux personnes victimes de violence au sein de la famille ou de leur (ancien) couple. Cette offre est gratuite. Des spécialistes vous aident à décider que faire ensuite.

Le personnel des centres LAVI a l'obligation de garder le secret, c'est-à-dire qu'il ne peut informer personne du contenu des entretiens, pas même la police.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/violence-domestique/quest-ce-que-la-violence-domestique